

A l'attention des investisseurs  
de la Fondation de placement Swiss Life

General-Guisan-Quai 40  
Case postale, 8022 Zurich

Téléphone 043 547 71 11  
Fax 043 547 71 12

**Dr. Stephan Ph. Thaler**  
Ligne directe 043 547 71 15  
stephan.thaler@swisslife-am.com

Dépôt

Zurich, le 16 février 2023

**21e assemblée des investisseurs de la Fondation de placement Swiss Life, le 17 mars 2023 au siège principal de Swiss Life, General-Guisan-Quai 40, à Zurich**

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la 21<sup>e</sup> assemblée ordinaire des investisseurs de la Fondation de placement Swiss Life le vendredi 17 mars 2023. La manifestation débutera à 11h15 au siège principal de Swiss Life, General-Guisan-Quai 40 à Zurich.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour ainsi que la carte-réponse pour le vote.

**Point 7 de l'ordre du jour: réélection ou élection des membres du conseil de fondation**

Conformément aux statuts et au règlement, tous les membres du conseil de fondation doivent être élus ou réélus pour un mandat d'un an. A l'exception de Monsieur Urs Huber, représentant de l'Union suisse des paysans et gestionnaire de fortune d'Agrisano Pencas, qui quittera notre conseil de fondation lors de l'assemblée des investisseurs du 17 mars 2023 en raison de son départ à la retraite, tous les membres en exercice du conseil de fondation se portent candidats à leur réélection. Pour succéder à Monsieur Huber, le conseil de fondation propose Monsieur Claudio Di Paolo, gestionnaire de fortune d'Agrisano Pencas comme nouveau membre du conseil de fondation de la Fondation de placement Swiss Life.

Vous trouverez également le curriculum vitæ de Monsieur Claudio Di Paolo en annexe.

**Point 9 de l'ordre du jour: modifications du règlement de la fondation**

La modification du règlement de fondation a pour but, via l'élargissement des méthodes de protection antidilution, d'étendre les bases réglementaires visant à renforcer la protection des investisseurs. En outre, la possibilité d'implémenter le «gating» au niveau des groupes de placement doit être intégrée. Pour de plus amples informations et les

autres propositions d'adaptation, nous vous renvoyons aux documents et explications concernant les modifications du règlement de la fondation (voir à ce sujet le lien ci-après).

Vous trouverez les documents relatifs aux modifications du règlement de la fondation ainsi que le rapport annuel 2021/2022 à l'adresse [www.swisslife.ch/fondationdeplacement](http://www.swisslife.ch/fondationdeplacement). Si vous le souhaitez, nous pouvons vous faire parvenir ces documents au format papier. Pour ce faire, nous vous prions de nous contacter par téléphone au 043 547 71 11 ou par e-mail à l'adresse [fondationdeplacement@swisslife-am.com](mailto:fondationdeplacement@swisslife-am.com).

Si vous ne participez pas à l'assemblée des investisseurs, vous pouvez déléguer vos droits de vote à la fondation de placement ou à son organe de gestion, ou encore au représentant indépendant institué par le conseil de fondation, à savoir Monsieur Rolf H. Weber, docteur en droit et professeur émérite de l'Université de Zurich, Bratschi AG, Zurich.

Pour le vote, nous vous prions de bien vouloir nous retourner la carte-réponse dûment remplie d'ici le mardi 7 mars 2023 au plus tard.

Nous vous convions ensuite à un repas dans la zone clientèle du siège principal de Swiss Life.

Nous vous présentons nos salutations les meilleures.  
Fondation de placement Swiss Life



Hans-Peter Conrad  
Président du conseil de fondation



Stephan Ph. Thaler  
Gérant

*Annexes mentionnées*